

**PROTOCOLE N° 6**  
**Hygiène et change : rougeur du siège et**  
**mycoses**

Pour le change des enfants suivre la procédure du *protocole de change*.

En cas de rougeur du siège constaté lors du change de l'enfant, appliquer **du liniment oléocalcaire ou/et une pommade** (type BEPANTHEN ou MYTOSIL) Si les parents donnent la pommade utilisée à la maison, utilisez-la de préférence.

En cas de découverte d'une mycose : en informer les parents pour qu'il puissent consulter un médecin et avoir le traitement adapté. Ce traitement pourra être appliqué par l'équipe s'occupant de l'enfant à la crèche, sur présentation d'une ordonnance médicale.

Dans ce cas le change de l'enfant s'effectue impérativement avec des gants jetables jusqu'à disparition de la mycose (2 à 3 semaines de traitement).

Le **lavage des mains** doit être pratiqué systématiquement ainsi que l'utilisation des solutions hydro alcooliques.

Rappel : les rougeurs d'une **dermatose** sont en forme de W (elles sont présentes sur les cuisses et fesses) alors que les « rougeurs » d'une **mycose** sont en forme de V c'est-à-dire présente dans les plis naturels.

Date : 26/05/16  
Signature et Nom du médecin référent :

